

Attestation de conformité d'un système de vidéosurveillance
Arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des
systèmes de vidéosurveillance.

Annexe à joindre impérativement à la demande d'autorisation

Informations à compléter obligatoirement pour chaque caméra ou groupe de caméras

Lieu d'installation du système de vidéosurveillance :

- N° de la caméra (ou du groupe de caméras)

Rôle principal de la caméra :

Levée de doute

Permettre l'analyse de l'image en temps réel

- Compatibilité avec la luminosité ambiante (système infrarouge notamment) :

Oui

Non

- Résolution minimum de l'image stockée :

▶ *Nombre de pixels =*

▶ *Résolution minimum (CIF) =*

▶ *Nombre d'image par seconde =*

▶ *Classification du plan =*

Etroit

Large

L'image restituée est-elle de qualité suffisante :

Oui

Non

- Type de mécanisme de compression (Débit théorique moyen pour disposer d'images au format 4CIF à 12 images par seconde) :

JPEG (5Mbits/s)

JEPG 2000 (3Mbits/s)

MPEG 2 (2Mbits/s)

MPEG 4 (1Mbits/s)

MPEG 4 (H264) (0,5 Mbits/s)

- Les flux vidéo stockés ont un format d'image supérieur ou égal à 704 x 576 pixels :

Oui

Non

Si format d'image inférieur, le système permet il une extraction de vignette de visage d'une résolution minimum de 90 x 60 pixels :

Oui

Non

- Les paramètres date, heure et localisation sont ils visibles ?

Oui

Non

- Journalisation adoptée

Journal manuel

logiciel intégré

- Le système reste-il en fonctionnement lors des opérations d'exportation ?

Oui

Non

- Le logiciel d'exportation des images permet-il :

Lecture des flux vidéo sans dégradation de la qualité de l'image ?

Oui Non

La lecture des flux en accéléré, en arrière, au ralenti ?

Oui Non

La lecture image par image, arrêt sur image, sauvegarde d'une image ou d'une séquence dans un format standard sans perte d'information ?

Oui Non

L'affichage sur l'écran de l'identifiant de la caméra, de la date et de l'heure d'enregistrement ?

Oui Non

La recherche par caméra avec date et heure ?

Oui Non

- Exportation des images sur :

CD DVD Clef USB Disque dur

- Stockage :

L'installation comprenant 8 caméras ou plus, je certifie que le stockage des flux vidéo est réalisé sur support numérique (1)

L'installation comprenant moins de 8 caméras, je certifie que le stockage des flux vidéo est réalisé sur :

Support numérique (1)

Sur support analogique (1)

Certification de l'installateur

Je soussigné(e), M.....

responsable de la société

atteste l'exactitude des informations portées sur ce document.

Cachet de la société

Fait à

Date :

Signature

(1) Cocher la case correspondante

Article 10-1-VI de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation modifiée relative à la sécurité : « Le fait d'installer un système de vidéosurveillance qui ne soit pas conforme ou de le maintenir sans autorisation, (.....) est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L.120-2, L.121-8 et L.432-2-1 du code du travail »